

Ecole des filles Marquette-lez-Lille

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

A mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étouffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

La 1^{ère} école communale, rue de Lille

Dès 1848, le Préfet attire l'attention du maire sur la nécessité de faire construire une maison d'école à l'usage de filles. Mais la commune vient de consentir des efforts considérables en faisant ériger une école de garçons (l'actuelle école de musique). De plus, aucun terrain n'est disponible. L'instruction des filles est alors assurée depuis près de 20 ans par Pauline Senelar dans son habitation. Ce n'est qu'en 1856 que l'opportunité se présente. M. Pollet, rentier, vient de faire l'acquisition du terrain rue de Lille sur lequel étaient situés l'ancienne église et le cimetière. Les travaux de construction débutent en 1857 et s'achèvent en 1859.

Peu avant son départ en retraite, l'institutrice Senelar fait don à la commune d'une somme de 6 000 francs destinée à l'établissement de trois sœurs de l'Enfant Jésus pour son remplacement. L'administration municipale accepte la généreuse donation qui vient compléter une vie passée dans le dévouement aux pauvres et le désintéressement le plus complet. Les institutrices congréganistes font la rentrée de 1863. Deux classes pour trois institutrices, ce n'est pas suffisant et en 1868, par suite de l'accroissement de la population, des travaux d'agrandissement sont entrepris. A nouveau, en 1883, le préfet interpelle l'administration sur la nécessité de remédier au plus tôt à l'insuffisance de l'école. Le nombre moyen des élèves est alors de 247 pour quatre enseignantes, la 4^{ème} classe est ouverte en 1885.

En septembre 1900, la directrice de l'école communale de filles depuis 37 ans, sœur Françoise, est mise à la retraite par le Préfet. « Depuis plusieurs années, il est de règle dans le Département du Nord de mettre à la retraite les instituteurs et institutrices dès qu'ils atteignent la 60 ans, la même mesure est appliquée aux institutrices congrégationistes. En conséquence, j'ai décidé qu'à partir du 1^{er} octobre prochain la directrice, qui a près de

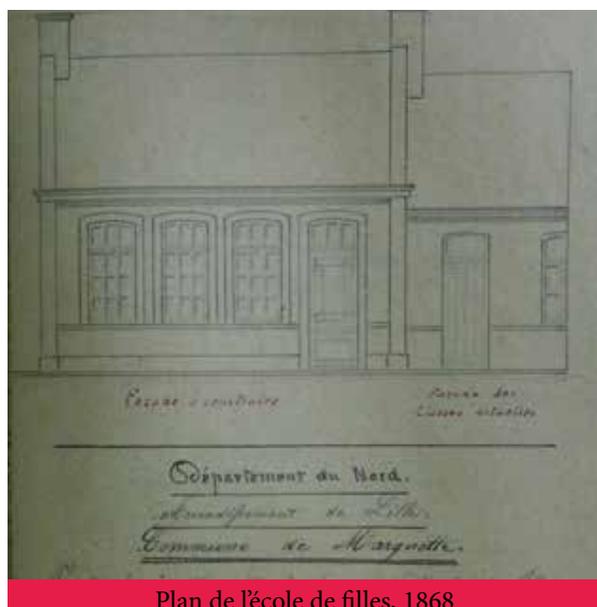
60^{ème} ans, et par suite ses trois adjointes, seraient remplacées par des laïcs ». Le conseil municipal proteste avec énergie sur la mise en disponibilité de la religieuse, ce qui entraîne la laïcisation complète de l'école. Les nouveaux directeurs d'école seront M. et Mme Avronsart. Peu de temps après, la sœur Françoise décède. Le conseil réuni d'urgence décide, qu'après les nombreux et inoubliables services qu'elle a rendus elle sera inhumée dans une concession à perpétuité près du calvaire. On peut lire l'inscription suivante sur sa tombe " Hommage et reconnaissance à la chère sœur Françoise, directrice de l'école communale de 1864 à 1900... Ses anciennes élèves ».

Durant la 1ère Guerre mondiale, l'école sert d'écuries aux troupes allemandes, elle est hors d'usage et en 1917, elle est totalement détruite par les bombardements. En attendant sa reconstruction, la commune décide, en janvier 1919, l'acquisition d'un baraquement de 30 mètres. Très rapidement, celui-ci devient trop petit. La directrice avertit le maire que le nombre des enfants fréquentant l'école ne permettra plus à la rentrée de 1920 de les réunir sans distinction de sexe, dans une seule salle. La classe supplémentaire de l'école de filles va s'installer dans les locaux de l'école de garçons.

La 2^{ème} école communale, rue de l'Eglise

Le projet de reconstruction de l'école de filles est approuvé par le Préfet en décembre 1922. Il comprend la reconstruction de quatre classes (dont une infantine), d'un préau, d'une salle de récréation et de WC (des ossements seront mis à jour durant les travaux, l'école étant construite à l'emplacement de l'ancien cimetière). Les travaux ne sont toujours pas achevés, lorsqu'en 1930, en raison de l'augmentation de la population scolaire, une 4^{ème} classe est rajoutée au projet. Les travaux de reconstruction de l'école communale sont terminés depuis un mois lorsque le conseil municipal visite les lieux en octobre 1935. Il fait état d'une propreté éclatante, les boiseries, les murs tout frais repeints de teintes tendres sont du plus bel aspect. Une des classes est toute meublée à neuf et la classe infantine est aménagée d'une façon surprenante : petites tables, petites chaises... Dans la salle de récréation des tout-petits existent des jouets : trottinettes, autos, balles, ballons, cerceaux, etc et de quoi distraire les plus moroses et quand le temps le permet, une cour spacieuse où les petits enfants prennent leurs ébats aux heures de récréation sous la surveillance d'une maîtresse vigilante. Mme la directrice dit au maire que son école possède le confort le plus moderne et que ça fait plaisir d'instruire les enfants dans de telles conditions.

A la rentrée scolaire 1938, une classe de fin d'études primaires pour l'éducation des élèves titulaires du CEP (13 et 14 ans) est créée à l'école des filles comme c'est déjà le cas chez les garçons. Sur la proposition de M. Ferdinand Facon, conseiller municipal, l'école de filles prend le nom de Paul Bert en 1946. Entre 1958 et 1970, cinq nouvelles classes sont ajoutées à l'établissement. Au départ du directeur de l'école en 1988, l'académie propose la fusion de la direction des écoles Paul



Plan de l'école de filles, 1868



Classe de l'école libre Saint Joseph - début XX^{ème}

Bert et Jules Ferry pour devenir le groupe scolaire Jules Ferry Paul Bert. Le 9 novembre 2002, la nouvelle école Paul Bert qui a déménagé rue du Docteur Fleming est inaugurée. Les anciens bâtiments sont réaménagés en locaux associatifs.

*L'école libre Saint Joseph,
rue de Lille*

Le 30 septembre 1898 ouvre au 60 rue de Lille, une école libre de filles. La famille Lesaffre Bonduelle, industriels à Marquette, l'a fait ériger. 48 élèves la fréquentent le jour de la rentrée, elles seront 76 à la fin de l'année. Avec la laïcisation de l'école communale en 1900, les sœurs de la Sainte Famille viennent s'installer dans l'école ouverte depuis deux ans, elles emportent avec elles la statue dédiée à Saint Joseph, auparavant nichée en façade de l'école communale. Un comité composé de M^{me} Desprez, Bonduelle et Verleyn se charge de recueillir des souscriptions afin de meubler les classes. En 1901, la famille Lesaffre Bonduelle agrandit l'établissement en y adjoignant une salle d'asile (classe enfantine). Cette expansion sera troublée en 1903 par l'interdiction donnée aux congréganistes d'enseigner. Les religieuses de la Sainte Famille ont le choix entre la sécularisation et le départ de l'école Saint Joseph. L'école rouvrira ses portes à la rentrée scolaire avec des enseignantes laïques.

En 1945, est créé à Marquette le groupement familial scolaire ayant pour but l'organisation, la gestion et la protection de l'enseignement libre. Le président de ce groupement, Michel Delebarre, s'insurge de l'abrogation de la délibération de 1920 qui accordait la gratuité des fournitures scolaires aux élèves de l'école privée de filles. Le conseil a en effet jugé que seule l'école laïque qui en raison de sa neutralité absolue, peut recevoir les enfants de toute confession philosophique, religieuse ou autre, doit bénéficier de la gratuité totale des fournitures. « L'Etat n'a jamais obligé les familles à envoyer leurs enfants à l'école publique, mais implicitement il considère que les parents qui envoient leurs enfants à l'école privée doivent en subir les conséquences, parfois onéreuses. »

En 1948, une classe supplémentaire est créée à l'école portant le nombre à trois, puis deux classes en 1959, notamment pour accueillir les filles de 12 à 14 ans. Et enfin une 7^{ème} en 1966. En 1979, les deux écoles privées Saint Joseph et Saint Louis fusionnent pour former le groupe scolaire Jean XXIII, l'établissement est alors mixte. En 1991, les deux écoles se réunissent dans les locaux de l'école Saint Joseph pour n'en former plus qu'une.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Légende photo 1^{ère} de couverture : Ecole Saint-Joseph - début XX^{ème} siècle

Source : Archives communales

Mise en page : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017